



2018 DU 124 Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située au droit des numéros 192-194, rue d'Alésia (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le groupe scolaire municipal situé 188-190, rue d'Alésia à Paris (14e) se compose d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Son entrée principale est localisée sur la rue d'Alésia et il présente des façades sur cette voie ainsi que sur la rue Vercingétorix et la rue de l'Ouest.

Intégré dans un ensemble immobilier à usage de logements, de commerces et de parcs de stationnements appartenant à Paris Habitat, cet équipement souffre d'un manque d'identité et de visibilité, effacé entre des commerces et des immeubles très visibles.

Aussi, le projet « Tous mobilisés pour le 188-190 rue d'Alésia », approuvé par les parisiens dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris de 2016, propose de requalifier l'entrée principale du groupe scolaire ainsi que ses façades sur les rues d'Alésia, Vercingétorix et de l'Ouest dans l'optique d'une harmonie architecturale de l'ensemble de l'équipement.

En ce qui concerne les façades du groupe scolaire, elles recevront un nouvel habillage qui participera à l'amélioration de l'isolation acoustique et thermique ainsi qu'à la protection contre les intempéries et la régulation hygrométrique du bâtiment. Ce renouveau des façades contribuera à l'identification et la valorisation du site.

Au titre de la requalification de l'entrée principale, un portique en béton formant un auvent en avancée sur le parvis devant le groupe scolaire sera installé. Le nom de l'équipement y sera inscrit. Deux accès à double porte permettront de desservir l'école maternelle et l'école élémentaire et d'assurer une meilleure gestion des flux. Cette nouvelle implantation de l'entrée principale contribuera ainsi à l'amélioration de l'accès au groupe scolaire depuis la rue d'Alésia, tout en y renforçant la sécurité. Elle redonnera par ailleurs une identité à cet équipement municipal en le distinguant des logements mitoyens par une entrée clairement identifiée.

Il est prévu que l'assiette de la nouvelle entrée principale repose sur une petite partie du domaine public routier communal. Aussi, la mise en œuvre de ce projet requiert préalablement le déclassement d'une emprise relevant du domaine public routier d'une superficie de 8m² environ, située au droit des numéros 192-194, rue d'Alésia à Paris (14e). Figurant sous trame orange au plan annexé au présent exposé des motifs, cette emprise sera incorporée au domaine privé communal puis sera affectée au service public scolaire et prise en gestion par la Direction des Affaires Scolaires.

La réalisation du projet ne portera pas atteinte aux droits des tiers, cette entrée ne donnant accès qu'à l'équipement municipal et n'empiétant pas sur l'entrée des bâtiments contigus. En outre, ce projet ne portant que sur une petite partie du domaine public routier et les travaux devant se réaliser en grande partie sur la période de vacances scolaires, les fonctions de circulation et de desserte assurées par la rue

d'Alésia seront maintenues. Ainsi, il a été décidé de dispenser ledit déclassement d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière.

Aussi, je vous propose de prononcer le déclassement du domaine public routier communal de l'emprise concernée afin de permettre la réalisation d'une nouvelle entrée principale pour le groupe scolaire du 188-190 rue d'Alésia à Paris (14e).

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris